

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Délibération n° BC-2022-054

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le



ID : 069-246900740-20220922-BC_2022_054-DE

L'an deux mille vingt-deux

Le vingt-deux septembre à dix-sept heures

Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 16 septembre 2022

Nombre de membres :

En exercice 16
Présents 16
Votes 16

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabien BREUZIN

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE, Vice-Président délégué à la Cohésion Sociale, aux Services à la Population et aux relations Extérieures

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021 et notamment ses compétences en matière d'Activités Culturelles,

Vu la délibération n° CC-2020-045 du Conseil Communautaire du 16 juin 2020 donnant délégation au Bureau Communautaire pour approuver les conventions nécessaires au bon fonctionnement des activités du service Culturel,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie Sociale » du 4 Juillet 2022,

Chaque saison, 8 conférences thématiques, animées par un enseignant-chercheur de l'Université Lyon 2 sont proposées par UTA qui se saisit de l'organisation de ce cycle, gère directement les inscriptions du public et participe à l'accueil sur place grâce à l'aide de 2 correspondantes locales.

Le Théâtre Cinéma Jean Carmet relaie l'information dans le cadre de la Saison Culturelle et réunit les conditions techniques nécessaires au bon déroulement de ces conférences prévues le lundi de 10h à 12h.

L'accueil de ces conférences consigné par une convention annuelle de partenariat, permet de :

- diversifier l'offre culturelle à l'échelle du territoire
- répondre aux enjeux de proximité
- réunir entre 60 et 120 personnes selon l'intérêt des sujets proposés.

A partir de janvier 2023, UTA propose un thème axé sur l'histoire et l'archéologie des îles de Méditerranée centrale et occidentale (Baléares, Sardaigne, Corse, Elbe, Sicile...) animé par Marine Lechenault.

La convention de partenariat prévoit :

- la mise à disposition gratuite de la salle du Théâtre Cinéma Jean Carmet assortie d'un principe d'échange de services avec l'Université (communication sur les spectacles, aide à la recherche d'intervenants, quota de places exonérées de droits d'inscription),
- l'exonération des frais techniques (100 €/conférence) sollicitée par Lyon 2 en raison de ses contraintes financières et permettant d'assurer le maintien du cycle.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

CULTURE

Saison 2022-2023 :

Cycle UTA

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le



ID : 069-246900740-20220922-BC_2022_054-DE

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le
Notifié ou publié
le
Le Président

VALIDE le thème des 8 conférences proposées par UTA, à intervenir à compter de janvier 2023,

VALIDE les termes de la convention annuelle de partenariat qui confirmeront notamment la mise à disposition gratuite de la salle du Théâtre Cinéma Jean Carnet aux dates convenues et l'exonération des frais techniques afférant à l'organisation de ces conférences.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
Renaud PFEFFER

PUBLIE LE 30 SEPTEMBRE 2022
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

